

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/11/2006 - Convocation du 16/11/2006
Compte rendu affiché le : 01/12/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	26

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; Mlle MILLET; M. BOUREZG; M. BELLOT

Absents représentés : M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme GLATARD (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BOUHEY); M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Conformément au décret 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel doit être établi au sujet de la qualité et du prix des services publics et d'élimination des déchets.

Cette compétence ayant été transférée par la loi à la Communauté Urbaine, cet établissement public après avoir établi son rapport et l'avoir présenté au conseil de communauté doit l'adresser aux communes membres pour qu'il soit examiné.

Dans ce contexte, une présentation sommaire de ce service communautaire sera proposée sans qu'il n'entraîne ni délibération, ni vote.

Le rapport est disponible en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000
- **PREND acte de la présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 23 novembre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 10/01/2007
Publication ou affichage du 10/01/2007
Paul LAFFLY,
Maire.